



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION
16 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE
16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 22

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué par Monsieur Florent MARMAGNE, Maire sortant, s’est réuni en mairie de Chailles, en séance spéciale « élections », sous la Présidence de Madame Petra STROINSKI, Doyenne d’âge.

Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

Etaient absents représentés :

M. Christophe PORCHER a donné pouvoir à M. Olivier NUFFER.

Etait excusé :
NEANT.

Etait absent :
NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL N°041 032 018 / 2026 – 5.1
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election du Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant les résultats des élections municipales du 15/03/2026,

Considérant que les membres présents ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux le 20/03/2026,

En vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que la Doyenne d'âge, Madame Petra STROINSKI, a pris la Présidence et a procédé à l'enregistrement des candidatures à la fonction de Maire de :

- Monsieur Florent MARMAGNE.

et invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

23 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le **23 MARS 2026**

ID : 041-214100323-20260320-041032018_2026-DE

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 23 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - Suffrages exprimés : | 23 |
| - Majorité absolue : | 12 |

Monsieur Florent MARMAGNE obtient 23 voix.

DECLARE :

Monsieur Florent MARMAGNE, Maire, qui a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,

Florent MARMAGNE

